



Présence prévue du HCR en 2014

Nombre de bureaux	5
Total personnel	94
Effectif international	13
Effectif national	46
JEA	5
Volontaires des Nations Unies	5
Autres	25

Aperçu

Environnement opérationnel

- En 2012, l'Équateur a appliqué un nouveau décret (n° 1182) sur les réfugiés, ce qui a confirmé une tendance croissante à des procédures d'asile plus restrictives dans le pays.
- Le décret a éliminé la définition élargie du réfugié telle que contenue dans la Déclaration de Carthagène et il a durci les procédures d'admissibilité. La réglementation actuelle exige que les demandes d'asile soient présentées dans les bureaux de la Direction générale pour les réfugiés dans les 15 jours suivant la date d'arrivée dans le pays. Néanmoins, le manque d'information et les difficultés que rencontrent les demandeurs d'asile originaires de régions frontalières isolées pour avoir accès aux bureaux de la Direction générale pour les réfugiés, empêchent beaucoup de demandeurs d'asile de présenter leur requête dans les délais prescrits. De plus, ceux qui y parviennent font également face à d'autres embûches relatives à la procédure, qui aboutissent souvent à un refus de leur demande.
- Depuis 2010, les préoccupations de sécurité nationale sont au premier plan de l'ordre du jour politique en Équateur. Les questions relatives aux réfugiés sont jugées de manière négative en raison de liens supposés avec l'augmentation du taux de délinquance et la recrudescence de l'insécurité dans le pays. Des stéréotypes négatifs sont souvent associés aux réfugiés, qui compromettent leur intégration et leur inclusion sociale. Bien que le pays reçoive un nombre élevé de demandes d'asile, le taux global de reconnaissance a accusé un recul spectaculaire.
- Un large écart demeure entre des normes constitutionnelles progressives concernant l'intégration des personnes en situation de déplacement et leur accès réel aux droits. Il est à espérer que l'initiative de solutions globales du HCR, qui a pour but de soutenir les activités menées par le Gouvernement pour trouver des solutions durables à l'intention des réfugiés, aidera à combler cet écart.
- En 2014-2015, on prévoit que le soutien prodigué aux réfugiés vivant en Équateur inclura l'accès à l'éducation, au système de soins de santé, à la gestion bancaire et autres ressources de gestion financière, à un éventail de programmes gouvernementaux spécifiques ainsi qu'à l'emploi.

Personnes relevant de la compétence du HCR

L'Équateur abrite la plus forte population réfugiée en Amérique latine, avec plus de 54 000 réfugiés officiellement reconnus par le Gouvernement en septembre 2013. On estime que 160 000 personnes ont demandé l'asile dans le pays depuis 2000. La grande majorité des réfugiés en Équateur (98 pour cent) sont des Colombiens qui ont quitté leur pays ces dix dernières années, en raison du conflit interne. Les nouvelles arrivées se poursuivent en Équateur au rythme d'un millier par mois. Soixante pour cent des réfugiés et demandeurs d'asile s'installent dans des zones urbaines pauvres et marginales, principalement à Quito et Guayaquil, et dans d'autres villes, alors que près de 40 pour cent résident dans des régions isolées qui disposent d'infrastructures et de services essentiels limités, le long de la frontière septentrionale.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Refugiés	Colombie	55 840	55 840	57 800	57 800	59 760	59 760
	Pays divers	1 140	1 140	1 180	1 180	1 220	1 220
Assimilés réfugiés	Colombie	78 840	-	88 840	-	98 840	-
Demandeurs d'asile	Pays divers	7 000	7 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Total		142 820	63 980	149 820	60 980	161 820	62 980

| Réponse |

Besoins et stratégies

La stratégie du HCR en Équateur pour 2014-2015 vise à élargir l'espace de protection, renforcer le cadre global de solutions durables et atténuer les sentiments négatifs de l'opinion qui aboutissent à la discrimination et la xénophobie. L'espace de protection sera élargi par plusieurs mesures : des réformes de la législation, des normes et des procédures du processus d'asile, en coordination avec la Direction générale pour les réfugiés ; l'octroi d'une assistance juridique, par le biais de partenaires spécialisés et des bureaux de l'Ombudsman, dans l'ensemble du

pays ; la surveillance des frontières ; et une aide spéciale apportée aux femmes et aux enfants ainsi qu'aux victimes de la violence sexuelle et sexiste. Le HCR s'emploie à renforcer le cadre global de solutions durables moyennant : la promotion de la coexistence pacifique, les projets d'autogestion communautaire, les possibilités de moyens de subsistance et d'autosuffisance et un soutien ciblé aux personnes qui présentent des besoins spécifiques pour parvenir à leur intégration sur place. Les activités visant à promouvoir des solutions durables incluent la formation professionnelle, l'octroi de bourses, la consolidation des réseaux communautaires et la promotion de l'accès à l'emploi.

Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

Besoins de base et services essentiels**La population bénéficie d'un accès optimal à l'éducation**

Le HCR distribuera des uniformes scolaires, des fournitures et des bourses d'études aux enfants réfugiés. Les écoles qui scolarisent un nombre important de réfugiés recevront des équipements et du matériel. Des activités constructives seront proposées pour promouvoir la coexistence pacifique et prévenir les comportements discriminatoires et les brimades dans les écoles.

Pourcentage d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire inscrits dans l'enseignement primaire	Réfugiés colombiens	100 %	Domaine prioritaire
Pourcentage de jeunes en âge de fréquenter l'école secondaire inscrits dans l'enseignement secondaire	Réfugiés colombiens	100 %	18 %

Solutions durables**Potentiel en matière d'intégration réalisé**

Le HCR encouragera l'intégration locale avec des projets de coexistence pacifique, des activités de formation, la promotion de l'accès aux services et des possibilités d'autosuffisance et de moyens de subsistance.

Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR ayant opté pour l'intégration locale qui ont été intégrées sur place	Réfugiés colombiens	90 %	10 %
---	---------------------	------	------

Potentiel en matière de réinstallation réalisé

Le HCR présentera les demandes de réinstallation dans des pays tiers sur la base des critères qui déterminent une grande vulnérabilité. Les personnes acceptées par les pays tiers partiront pour y être réinstallées.

Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR identifiées comme ayant besoin d'une réinstallation et dont le dossier a été présenté	Réfugiés colombiens	100 %	Aucun écart
Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR identifiées comme ayant besoin d'une réinstallation et qui sont parties pour être réinstallées	Réfugiés colombiens	70 %	20 %

Processus de protection et documents adéquats**Accès élargi aux procédures de détermination du statut et qualité améliorée**

Le HCR continuera d'aider la Direction générale pour les réfugiés à faciliter l'accès des personnes en quête de protection internationale au processus d'asile. Ce soutien permettra à la Direction générale de maintenir des bureaux dans des régions à forte concentration de réfugiés.

Mesure dans laquelle les demandeurs ont accès à la procédure de détermination du statut	Réfugiés colombiens	60 %	20 %
Mesure dans laquelle la procédure de détermination du statut respecte les normes de procédure minimales conseillées par le HCR	Réfugiés colombiens	95 %	5 %

Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue

Le HCR aidera la Direction générale pour les réfugiés à enregistrer individuellement les réfugiés et demandeurs d'asile et à leur délivrer ou renouveler des documents.

Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées de manière individuelle	Réfugiés colombiens	95 %	15 %
---	---------------------	------	------

Environnement de protection favorable**Législation et politiques définies ou renforcées**

Le HCR préconisera le maintien et l'élargissement de l'espace de protection pour les réfugiés. Il maintiendra son dialogue avec le Gouvernement et plaidera pour l'inclusion des questions des réfugiés dans les lois et les réglementations, la conduite des affaires publiques et les programmes.

Mesure dans laquelle la législation est conforme aux normes internationales sur la prévention de l'apatridie	Réfugiés colombiens	100 %	10 %
Mesure dans laquelle la législation est conforme aux normes internationales relatives aux réfugiés	Réfugiés colombiens	100 %	25 %

Sécurité face à la violence et à l'exploitation**Protection de l'enfance renforcée**

Le HCR apportera un soutien spécialisé aux enfants non accompagnés, séparés ou qui ont d'autres besoins spécifiques, en vue de les protéger contre le recrutement forcé, la violence et l'exploitation.

Pourcentage d'enfants séparés ou non accompagnés pour lesquels une procédure d'intérêt supérieur a été entamée ou complétée	Réfugiés colombiens	100 %	Domaine prioritaire
Pourcentage d'adolescents qui participent à des programmes ciblés	Réfugiés colombiens	50 %	Domaine prioritaire
Pourcentage d'enfants identifiés relevant de la compétence du HCR et présentant des besoins spécifiques qui sont secourus	Réfugiés colombiens	100 %	Domaine prioritaire

Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse améliorée

Le HCR fournira une assistance juridique et un soutien psychologique et il donnera accès à des foyers sûrs aux victimes de la violence sexuelle et sexiste. Avec l'octroi d'une assistance spécialisée et la promotion de la participation communautaire, le risque de nouveaux sévices, de traumatismes accrus et d'autres menaces sera prévenu.

Mesure dans laquelle la communauté est active dans la prévention de la violence sexuelle et sexiste et la protection axée autour des victimes	Réfugiés colombiens	80 %	Domaine prioritaire
Mesure dans laquelle les victimes connus de la violence sexuelle et sexiste reçoivent un soutien approprié	Réfugiés colombiens	50 %	Domaine prioritaire

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Bureau de l'Ombudsman, Direction générale pour les réfugiés – ministère des Affaires étrangères et de la mobilité humaine

ONG :

Comité Permanente por la Defensa de los Derechos Humanos, Corporación Mujer a Mujer, Federación de Mujeres de Sucumbíos, Fondo Ecuatoriano Populorum Progressio, Foundation for the Refugee Education Trust, Fundación Ambiente y Sociedad, Fundación Tarabita, Hebrew Immigrant Aid Society, Hogar de Cristo, Misión Scalabriniana, Oxfam (Intermón et Italie), Services jésuites pour les réfugiés

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Assemblée nationale, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice

ONG :

CARE, Save the Children

Autres :

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), FNUAP, HCDH, OIM, ONU Femmes, Organisation panaméricaine de la santé/OMS, PAM, PNUD, UNICEF, Universidad PUCESE

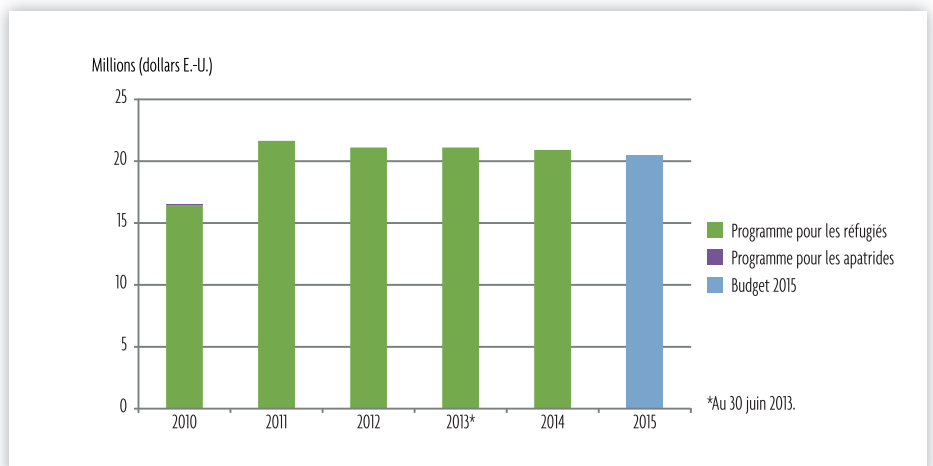
Coordination

Le HCR continuera de collaborer avec la Direction générale pour les réfugiés au Ministère des affaires étrangères et de la mobilité humaine, ainsi qu'avec les bureaux de l'Ombudsman dans l'ensemble du pays. Un processus de rétention et de sélection des partenaires d'exécution a été mené afin de garantir la qualité des prestations et des résultats dans les différents domaines d'intervention. Le HCR coordonne également son action avec d'autres institutions des Nations Unies, des organismes gouvernementaux aux niveaux central et local, de même qu'avec des organisations non gouvernementales.

| Informations financières |

Ces dernières années, les besoins financiers pour l'opération du HCR en Équateur ont été relativement constants. En 2014, les besoins financiers de l'Équateur sont fixés à 20,9 millions de dollars E.-U., couvrant l'assistance de base aux réfugiés et demandeurs d'asile. Un financement supplémentaire sera requis pour mettre en œuvre des solutions durables, en particulier par le biais de l'initiative de solutions globales.

Budget pour l'Équateur | 2010–2015



Budget 2014 pour l'Équateur | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
Budget 2013 révisé (30 juin 2013)	21 103 736	21 103 736
Environnement de protection favorable		
Droit et politique générale	544 825	544 825
Accès à l'assistance juridique et recours	881 825	881 825
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	641 651	641 651
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	697 231	697 231
Sous-total	2 765 532	2 765 532
Processus de protection et documents adéquats		
Conditions d'accueil	451 406	451 406
Enregistrement et établissement de profils	891 651	891 651
Procédures de détermination du statut	1 237 476	1 237 476
Enregistrement et documents d'état civil	535 825	535 825
Sous-total	3 116 358	3 116 358
Sécurité face à la violence et à l'exploitation		
Protection contre les conséquences du conflit armé	592 231	592 231
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	1 553 301	1 553 301
Protection des enfants	987 231	987 231
Sous-total	3 132 763	3 132 763
Besoins de base et services essentiels		
Santé	646 071	646 071
Santé procréative et services liés au HIV	190 245	190 245
Eau	220 245	220 245
Articles ménagers de base	635 825	635 825
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	935 825	935 825
Éducation	906 651	906 651
Sous-total	3 534 862	3 534 862
Autonomisation et autogestion communautaires		
Mobilisation communautaire	585 825	585 825
Autosuffisance et moyens d'existence	1 927 476	1 927 476
Sous-total	2 513 301	2 513 301
Solutions durables		
Stratégie de solutions globales	615 825	615 825
Retour volontaire	382 231	382 231
Intégration	1 761 896	1 761 896
Réinstallation	697 231	697 231
Sous-total	3 457 183	3 457 183
Direction, coordination et partenariats		
Coordination et partenariats	687 231	687 231
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	392 231	392 231
Sous-total	1 079 462	1 079 462
Appui à la logistique et aux opérations		
Gestion des opérations, coordination et appui	1 307 231	1 307 231
Sous-total	1 307 231	1 307 231
Total du budget 2014	20 906 692	20 906 692